

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 4 juin 2019 à 19 h  
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville  
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville  
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement  
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement  
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Charles-Hervé Aka, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement

---

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h 08

---

**MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE**

La mairesse, madame Caroline Bourgeois souhaite la bienvenue aux citoyens, aux membres du conseil, aux représentants des directions, ainsi qu'au lieutenant du poste de quartier 49.

Madame la mairesse annonce le début des opérations du projet pilote de la navette fluviale qui reliera le vieux Pointe-aux-Trembles au centre-ville de Montréal. Elle indique que les voyages se dérouleront du lundi au dimanche tout au long de l'été et invite les citoyens à emprunter massivement la navette. Pour toutes les informations relatives aux horaires et à la tarification, la mairesse invite les citoyens à consulter le site internet de Navark ([www.navark.ca](http://www.navark.ca)).

Dans le cadre de la navette fluviale, l'arrondissement a signé un partenariat avec EXO pour aménager un stationnement de 60 places dans l'emprise de l'ancienne voie ferrée. Cela permettra aux utilisateurs de la navette de bénéficier d'un endroit pour se stationner facilement avant d'aller emprunter la navette. Toutefois, la mairesse indique que l'arrondissement instaurera un système de vignettes au coût de 31\$ qui permettra au résident de conserver leur place de stationnement, mais aussi aux commerçants d'avoir une zone de stationnement permis pendant 2h. L'objectif étant d'assurer une rotation. La mairesse indique que ces mesures ne sont qu'un début et elles seront ajustées au gré de l'évolution du projet pilote.

Par ailleurs, la mairesse indique que le boulevard Gouin est fermé entre la rue Sherbrooke et l'autoroute 40, pour des travaux de reconstruction complète du ponceau. Elle indique que la réouverture devrait se faire d'ici les 3 prochaines semaines. Pour ce faire, la mairesse demande la collaboration et patience de tous les citoyens qui sont touchés par ces travaux.

En outre, la mairesse souligne que le ménage du printemps a débuté à l'arrondissement par des corvées organisées par divers organismes, mais également par les équipes de l'arrondissement qui sont aussi à pied d'œuvre pour redonner une beauté à l'arrondissement à la suite du dur hiver que nous avons eu, soit beaucoup de neige et de verglas.

Enfin, la mairesse informe les citoyens que la vague estivale des activités de l'arrondissement sera lancée le samedi 15 juin prochain lors de tous à vélo et tous au spectacle qui aura lieu sur le boulevard Perras (à RDP) encore une fois cette année! Toutes les familles y sont, bien évidemment, conviées! Elle invite les citoyens à s'inscrire encore à tous à vélo à l'adresse suivante [www.tousavelo-rdppat.ca](http://www.tousavelo-rdppat.ca), et à consulter la programmation de la vague estivale sur le site internet de l'arrondissement.

**CA19 30 06 0168**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR - SÉANCE ORDINAIRE - 4 JUIN 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De modifier l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil, afin de reporter le point 15.01.

ADOPTÉ

10.02

---

**CA19 30 06 0169**

**RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019 À 19 H - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 10 MAI 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 mai 2019, à 19 h et le procès-verbal de correction du 10 mai 2019.

ADOPTÉ

10.03

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

- Deux questions sur la friche ferroviaire
  - Une question sur le stationnement au niveau de la rue Mathieu Da Costa
  - Deux questions sur les travaux du boulevard Gouin
  - Une question sur l'arrêt d'autobus coin Olivier Lejeune et Maurice-Duplessis
  - Une question sur la sécurité des Traverses piétonnières (Notre-Dame face aux parcs et écoles)
  - Une question sur le remisage des bateaux des jeunes marins urbains
  - Une question sur les irritants du parc Clémentine de la Rousselière
  - Une question sur une contravention pour les bacs de recyclage
  - Une question sur la demande chemin piétonnier (57e Avenue et Victoria)
  - Une question sur le Marché public
  - Une question sur la réintégration de la statue de marguerite Bourgeois et de la croix au niveau de la maison du citoyen
- 

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine** invite les citoyens à consulter le rapport d'activités 2018 de l'arrondissement qui est disponible sur le site internet de l'arrondissement. Ils pourront y constater toutes les réalisations et tous les services offerts. C'est une façon eux selon madame Pierre-Antoine, de prendre conscience de l'engagement de toute l'administration municipale au profit des citoyens. Elle invite les citoyens à participer activement à la fête de la famille à Rivière-des-Prairies, le 8 juin de 12 à 17h au parc Fernand Biondi.

**Monsieur le conseiller Richard Guay** annonce que la navette fluviale (Fleuve à vélo) entre les villes de Repentigny- Varennes et l'arrondissement sera de retour cette année pour une 6e édition avec beaucoup d'activités récréotouristiques. Elle débutera le 9 juin pour s'achever le 30 août.

Il informe également les citoyens d'un changement d'horaire à l'écocentre depuis le 3 mai dernier, suite à fermeture de deux centres de l'est de Montréal. Il demande aux citoyens d'être patients car ce changement a augmenté l'achalandage.

**Madame la conseillère Suzanne Décarie** informe les citoyens que le conseil adoptera lors de la présente séance des modifications des limites de vitesse sur son territoire qui ont pour objectif d'assurer la sécurité de tous les usagers de la route. Elle indique que trois (3) axes ont guidé la prise de décision, à savoir :

- La réduction de la limite de vitesse de 50 Km/h à 30 Km/h dans les six (6) zones scolaires situées sur les réseaux artériels;
- La réduction de la limite de vitesse à 30 km/h aux abords de certaines zones de jeux ;
- La réduction de la limite de 70Km/h à 60 Km/h à partir du boulevard Henri-Bourassa Est (entre Rodolf-Forget et la 40e avenue)

Elle invite tous les citoyens à être vigilants, car la nouvelle signalisation va être installée.

Ensuite, elle invite les citoyens à participer aux festivités marquant le 300e anniversaire du Vieux Moulin qui débuteront le 9 juin 2019 et se dérouleront tout l'été.

Enfin, madame Décarie indique aux citoyens que le 10 juin prochain, se déroulera le dernier atelier pour les propriétaires de chiens à la Poly-Part, sur le comportement des chiens.

**Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà** invite les citoyens à participer à la fête du Canada le 1er juillet prochain au parc Armand Bombardier à partir de 10h. Cette activité est organisée grâce à la collaboration de plusieurs organismes de Rivière-des-Prairies.

**Monsieur le conseiller Gilles Déziel** invite les citoyens à participer à un sondage continu intitulé « une boîte à idées pour l'aménagement des parcs ». L'objectif est de recueillir les suggestions des citoyens pour l'amélioration des parcs de l'arrondissement. Les suggestions seront recueillies via une plate forme disponible uniquement en ligne. Les suggestions reçues seront acheminées au service responsable et ne feront pas l'objet d'une réponse générée par le système. Même si toutes les suggestions ne sont pas retenues, elles seront prises en compte à titre de recommandation pour des projets futurs. Monsieur Déziel souligne enfin que cette idée découle de la démarche participative transformons nos parcs lancée par l'arrondissement l'année dernière.

Ensuite, il invite les citoyens à participer massivement à la fête nationale organisée par Pointe-aux-Fête le 24 juin prochain au par St-Jean Baptiste de 10 à 23h, avec Damien Robitaille comme artiste invité.

Enfin, il indique que mesdames les conseillères Lisa Christensen, Suzanne Décarie, la mairesse Caroline Bourgeois et lui ont participé à l'évènement relais pour la vie le 24 mai 2019 de la société du cancer du bout de l'île où les survivants du cancer leur ont transmis des messages d'espoir, dont celui dont il fait la lecture. Monsieur Déziel indique que cet évènement a permis de récolter 188 000\$ pour la recherche.

**Madame la Conseillère Lisa Christensen** souhaite souligner les mérites de Novalie Chevalier (13 ans), jeune résidente de l'arrondissement qui a été récipiendaire d'une bourse d'études de 2000\$ de l'université de Sherbrooke lors de la finale de l'expo-science Hydro-Québec, pour sa recherche qui portait sur la santé oculaire avec l'utilisation des tablettes électroniques.

Elle tient également à souligner aussi la première place d'Amelia Hernandez (élève de 5e année du primaire à l'école Notre-Dame) à concours littéraire au Japon.

Par ailleurs, madame Christensen salue les mérites de monsieur Ernest Edmon, co-fondateur et président de l'OBNL « les Ballons intenses », qui vient remporter le prix de jeune leader du Québec volet responsabilité sociale, décerné par la Jeune Chambre de Commerce de Montréal.

Enfin, Madame Christensen, invite les citoyens qui déménagent à ne pas abandonner leurs animaux, mais de les envoyer dans un centre de refuges pour animaux.

---

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt d'un article de journal de madame Marie-France Paquette concernant un décès par une balle de baseball lors d'un match aux États-Unis

Dépôt de monsieur Pierre Gobeil concernant un chemin piétonnier

---

**CA19 30 06 0170**

**APPROBATION - PRÉSENTATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION - PROGRAMME PRIMADA - AUTORISATION - MADAME DANY BARBEAU - DIRECTRICE D'ARRONDISSEMENT - CONCLUSION - ENTENTE À CET EFFET - MANDAT - ASSURER - RESPECT - CONDITIONS - ENTENTE - CONFIRMATION - ENGAGEMENT DE L'ARRONDISSEMENT À PAYER SA PART DES COÛTS ADMISSIBLES ET DES COÛTS D'EXPLOITATION CONTINUS DES PROJETS**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « mise aux normes en accessibilité universelle du centre récréatif de Rivière-des-Prairies » pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du « Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés (PRIMADA) » du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à respecter toutes les modalités du programme s'appliquant à lui et contenues dans le Guide du programme.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts non-admissibles au programme associés à ce projet, y compris tout dépassement de coûts.

De mandater la directrice d'arrondissement, madame Dany Barbeau, pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉ

12.01 1191609005

---

**CA19 30 06 0171**

**AUTORISATION - MARTIN COUTU - DIRECTEUR DE LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERROIRE ET ÉTUDES TECHNIQUES - DÉPÔT - CANDIDATURE DE L'ARRONDISSEMENT AUPRÈS DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT URBAIN 2019-2021 POUR LES ENFANTS**

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser M. Martin Coutu, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques à déposer la candidature de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles auprès du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal, pour une aide financière dans le cadre du Programme d'aménagement urbain 2019-2021 pour les enfants, ainsi qu'à signer tout engagement relatif à cette demande;

De confirmer l'adhésion aux objectifs et modalités du programme;

De confirmer la participation financière de l'Arrondissement au projet;

D'assurer que l'Arrondissement assumera les frais d'exploitation.

ADOPTÉ

12.02 1194281022

---

**15.01 RETIRÉ**

---

**CA19 30 06 0172**

**OCTROI - CONTRAT - LANCO AMÉNAGEMENT INC. - RÉAMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE BALLE AUX PARCS CLÉMENTINE-DE LA ROUSSELIÈRE ET DANIEL-JOHNSON - AUTORISATION D'UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-PARC19-07 (4 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Lanco aménagement inc., au prix de sa soumission, soit au montant 1 148 973,92 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de terrains de balle aux parcs Clémentine-de la Rousselière et Daniel-Johnson, le tout conformément à l'appel d'offres public RP-PARC19-07 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 1 273 517,48 \$, taxes, contingences et incidences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1194281002

---

**CA19 30 06 0173**

**OCTROI - CONTRAT - SALVEX INC. - RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MOULIN-DU-RAPIDE - AUTORISATION D'UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-PARC18-29 (4 SOUMISSIONNAIRES)**

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Salvex Inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 798 512,87 \$, taxes incluses pour le réaménagement du parc Moulin-du-Rapide, le tout conformément à l'appel d'offres public RP-PARC18-29 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense 925 350,96 \$, taxes, contingences et incidences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera financée à 100 % par la Ville Centre via le Programme de la mise en valeur de la Rivière-des-Prairies.

ADOPTÉ

20.02 1194281020

---

**CA19 30 06 0174**

**OCTROI - CONTRAT - RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON ET CIE S.E.N.C.R.L. - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION ET LA RÉDACTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2019-2029 DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-**

**TREMBLES - AUTORISATION D'UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION PRO-DSAG-19-01 (1 SOUMISSIONNAIRE)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton et Cie S.E.N.C.R.L., au prix de sa soumission, soit au montant de 78 268,08 \$ incluant les taxes, pour des services professionnels pour la conception et la rédaction de la planification stratégique 2019-2029 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, conformément à l'appel d'offres sur invitation PRO-DSAG19-01 (1 seul soumissionnaire);

D'autoriser une dépense maximale de 86 094,89 \$ taxes et contingences incluses;

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.03 1194230005

---

**CA19 30 06 0175**

**APPROBATION - PROJET ACTE - ACQUISITION À DES FINS DE PARC - LOT 5 583 421 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - N/RÉF. : 31H11-005-4502-10**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver le projet d'acte par lequel La Fabrique de la Paroisse Saint-Enfant-Jésus cède à la Ville de Montréal à des fins de parc, l'immeuble situé entre le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles et le littoral du fleuve Saint-Laurent dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, connu et désigné comme étant le lot 5 583 421 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 411,9 m<sup>2</sup>, pour la somme de 531 930 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

D'inscrire le lot 5 583 421 au registre du domaine public de la Ville;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.04 1184962005

---

**CA19 30 06 0176**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET DES PROFESSIONNELS DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - RÉALISATION DE SON PLAN D'ACTION DESTINÉ À CONTRIBUER À LA REVITALISATION ET AU DYNAMISME ÉCONOMIQUE DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - PÉRIODE DU 5 JUIN 2019 AU 4 JUIN 2020 - APPROBATION - CONVENTION**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2019-2020;

D'octroyer une contribution financière de 25 000 \$ pour la période du 5 juin 2019 au 4 juin 2020 afin de réaliser son plan d'action destiné à contribuer à la revitalisation et au dynamisme économique du Vieux-Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1194561005

---

### CA19 30 06 0177

#### **OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - MARCHÉS PUBLICS DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES- POINTE-AUX-TREMBLES - RÉALISATION D'UNE OFFRE DE MARCHÉ PUBLIC DANS L'ARRONDISSEMENT - ANNÉE 2019 - ÉDICTION DES ORDONNANCES - APPROBATION - PROJET DE CONVENTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et l'organisme "Marchés publics de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles", pour la tenue d'un marché public pour l'année 2019;

D'octroyer une contribution financière de 40 000 \$ (taxes incluses) à cet organisme pour l'année 2019;

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1° et 4°) l'ordonnance numéro OCA19-(M-2)-001 jointe à la présente, permettant l'établissement d'un marché public dans le quartier de Pointe-aux-Trembles sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro OCA19-(B-3)-002 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance numéro OCA19-(P-1)-002 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé (article 315)), l'ordonnance numéro OCA19-(RCA09-Z01)-002 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

D'autoriser le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques ou son représentant, à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

20.06 1191528003

---

**CA19 30 06 0178**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - LES PETITS SOLEILS DE LA POINTE-DE-L'ÎLE - CAMP DE JOUR SPÉCIALISÉ - CLIENTÈLE ÂGÉE DE 6 À 17 ANS VIVANT AVEC UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE - ÉTÉ 2019 - APPROBATION - PROJET DE CONVENTION - PRÊT SANS FRAIS - LOCAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINTE-MARIA-GORETTI À L'ORGANISME - DURÉE DE 8 SEMAINES - TOTAL DE 320 HEURES**

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 21 216 \$ à l'organisme Les Petits Soleils de la Pointe-de-l'Île, pour la réalisation de son camp de jour spécialisé durant la saison estivale 2019, pour la clientèle 6-17 ans vivant avec une déficience intellectuelle;

D'approuver un projet de convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

Prêter sans frais des locaux du Centre communautaire Sainte-Maria-Goretti à l'organisme et ce, pour une durée de 8 semaines pour un total de 320 heures;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.07 1195313002

---

**CA19 30 06 0179**

**OCTROI - SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT - COMITÉ ZIP JACQUES-CARTIER - RÉALISATION - PROJET DE MISE EN VALEUR DES RIVES DE L'ARRONDISSEMENT - ÉTÉ 2019 - APPROBATION - VIREMENT DE CRÉDIT À CET EFFET**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent de 750 \$ à l'organisme Comité de la Zone d'Intervention Prioritaire Jacques-Cartier pour la réalisation d'un projet de mise en valeur des rives de l'arrondissement à l'été 2019;

D'autoriser le virement de crédit à cet effet;

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.08 1195313003

---

**CA19 30 06 0180**



**ANNULATION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - 2018 - POLITIQUE DE L'ENFANT - APPROBATION - PROJET DE CONVENTION**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'annuler une contribution financière au montant de 1 736,50 \$ qui a été octroyée à la Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2018.

ADOPTÉ

20.09 1187740008

---

**CA19 30 06 0181**

**AUTORISATION - ENTENTES - ENREGISTREMENT - REVENUS - COMMANDITAIRES SUIVANTS : CAISSES POPULAIRES DESJARDINS DE POINTE-AUX-TREMBLES ET DE RIVIÈRE DES PRAIRIES, HUTCHINSON AÉRONAUTIQUE ET INDUSTRIE, ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTRÉAL - PROGRAMMATION DE LA VAGUE ESTIVALE 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser les ententes et la réception des sommes d'argent avec les commanditaires suivants :

- Caisses populaires Desjardins de Pointe-aux-Trembles et de Rivière-des-Prairies - 5 000 \$
- Hutchinson Aéronautique et Industrie - 5 000 \$
- Administration portuaire de Montréal - 6 000 \$

D'autoriser la chef de division, relations avec les citoyens et communications à signer les ententes.

D'imputer la réception des sommes d'argent conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.10 1186239004

---

**CA19 30 06 0182**

**APPROBATION - BAIL - VILLE LOUE À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE - LOT VACANT 2 233 966 - SUPERFICIE DE 1 785,7 M<sup>2</sup> - PÉRIODE DE 3 ANS - 15 JUIN 2019 AU 14 JUIN 2022**

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver un bail par lequel la Ville loue à la Commission scolaire de la Pointe-de-L'Île le lot vacant numéro 2 233 966 d'une superficie de 1 785,7 m<sup>2</sup>, pour une période de 3 ans, du 15 juin 2019 au 14 juin 2022.

ADOPTÉ

20.11 1191652001

---

**CA19 30 06 0183**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 5 avril 2019.

ADOPTÉ

30.01

---

**CA19 30 06 0184**

**ACCUSER RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES DE L'ARRONDISSEMENT - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - MOIS D'AVRIL 2019 - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE DU 23 MARS AU 26 AVRIL 2019 - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - MOIS D'AVRIL 2019 - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE - MOIS D'AVRIL 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois d'avril 2019 et en matière de ressources financières pour la période du 23 mars au 26 avril 2019.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois d'avril 2019 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'avril 2019.

ADOPTÉ

30.02 1194230004

---

**CA19 30 06 0185**

**DEMANDE AU COMITÉ EXÉCUTIF - MODIFICATION - BUDGET DE LA VILLE, EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 144 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - TENIR COMPTE - RÉCEPTION PAR L'ARRONDISSEMENT - SOUTIEN FINANCIER - PATRIMOINE CANADA - RÉALISATION - PROJET DE COMMÉMORATION DU VIEUX-MOULIN DE POINTE-AUX-TREMBLES - BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'un soutien financier pour l'année 2019 totalisant 25 400 \$ provenant de Patrimoine Canada dans le cadre de la réalisation du projet de commémoration du Vieux-Moulin de Pointe-aux-Trembles conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.03 1183704002

**CA19 30 06 0186**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - 1,2 ,3 GO RDP, CLUB OPTIMISTE MONTRÉAL-COLOMBO INC (RDP), ÉCOLE MARC-LAFLAMME/LE PRÉLUDE, ÉCOLE SECONDAIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES, ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES PAT/ME, CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL MTL-EST 2759, POINTE-AUX-FÊTES, LES RELEVAILLES DE MTL, SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - ORGANISATION DE LEURS ACTIVITÉS**

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants :

	<b>Organisme</b>	<b>Événement</b>	<b>Montant</b>
1	1,2,3 Go RDP	16 <sup>e</sup> édition fête de la famille	350 \$
2	Club optimiste Montréal-Colombo inc (RDP)	Tournoi de golf	200 \$
3	Commission scolaire de la Pointe-de-l'île, pour et au nom de l' <b>École secondaire Marc-Laflamme/Le Prélude</b>	Sorties culturelles et pédagogiques diverses	300 \$
4	1,2,3 Go RDP	Fête du Canada	500 \$
5	Commission scolaire de la Pointe-de-l'île, pour et au nom de l' <b>École secondaire de la Pointe-aux-Trembles</b>	Gala Méritas	300 \$
6	Association des bénévoles PAT/ME	40 <sup>e</sup> anniversaire	350 \$
7	Chevaliers de colomb conseil Mtl-Est 2759	Déjeuner en septembre 2019	500 \$
8	Pointe-aux-Fêtes	23 et 24 juin 2019 – 5 <sup>e</sup> édition de la fête nationale	500 \$
9	Les Relevailles de Mtl	Centre de ressources périnatales	500 \$
10	Société canadienne du cancer	Relais pour la vie 2019	1 165 \$
	<b>Total</b>		<b>4 665 \$</b>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1195057007

**CA19 30 06 0187**

**RATIFICATIONS - OCTROIS - SUBVENTIONS - GRATUITÉS - PRÊTS DE MATÉRIAUX - PROMOTEUR FUN TRAINING - ORGANISATION - ÉVÉNEMENT «DÉFI CHALLENGE 800» DU 9 MAI 2019 - FONDATION DES GENS D'AFFAIRES ET DES INDUSTRIES DE LA PÎ - ORGANISATION - ÉVÉNEMENT «SOUPER HOMARD» DU 25 MAI 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

Ratifier l'octroi d'une subvention au promoteur Fun Training - Réjean Fournier, sous la forme de gratuité pour l'organisation de l'événement «Défi Challenge 800», se déroulant sur rues, ayant eu lieu le dimanche 19 mai 2019 de 12 h à 14 h, le montant étant appliqué en réduction du tarif régulier de prêt d'équipement.

Ratifier l'octroi d'une subvention à la Fondation des gens d'affaires et des industries de la PÎ, sous la forme de gratuité pour l'organisation de l'événement «Souper Homard», ayant eu lieu le samedi 25 mai 2019 de 15 h à 23 h, à l'École secondaire de Pointe-aux-Trembles, le montant étant appliqué en réduction du tarif régulier de prêt d'équipement.

ADOPTÉ

30.05 1192971003

---

#### **CA19 30 06 0188**

#### **RAPPORT - MAIRESSE - FAITS SAILLANTS - RÉSULTATS FINANCIERS 2018 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De prendre acte du rapport de la mairesse sur les faits saillants des résultats financiers 2018 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

De procéder à la publication de ce document dans les hebdomadaires locaux, plutôt qu'à le distribuer de porte à porte chez les citoyens.

ADOPTÉ

30.06 1192468004

---

#### **CA19 30 06 0189**

#### **DÉPÔT - RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE- DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - POLITIQUE D'ATTRIBUTION, D'UTILISATION ET DE RENFOUEMENT DES SURPLUS DÉGAGÉS - EXERCICE FINANCIER 2018 DE LA VILLE DE MONTRÉAL - ADOPTÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 13 MAI 2019 - AFFECTATION DES SURPLUS DE GESTION DE L'ARRONDISSEMENT - AUTORISATION DES VIREMENTS DE CRÉDITS À CET EFFET**

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal le 13 mai 2019, d'une politique d'attribution, d'utilisation et de renfouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2018 de la Ville de Montréal;

Les surplus de gestion de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles totalisent 5 857 500 \$ pour l'exercice financier 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver l'affectation d'une somme de 77 975 \$ à la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement;

D'approuver l'affectation d'une somme de 4 779 525 \$ pour divers besoins de l'arrondissement soit:

- un montant de 3 500 000 \$ affecté pour la réalisation du projet Espace Rivière;
- un montant de 445 000 \$ affecté comme réserve pour ester en justice - volet immobilisations;
- un montant de 250 000 \$ affecté au marquage et à la signalisation;

- un montant de 250 000 \$ affecté au remplacement du mobilier et des équipements dans les installations de l'arrondissement;
- un montant de 300 000 \$ affecté à l'élagage des arbres;
- un montant de 34 525 \$ affecté aux travaux non capitalisables;

D'approuver l'affectation d'une somme de 1 000 000 \$ aux surplus libres de l'arrondissement, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion de 2018;

De prévoir l'utilisation de ces réserves conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur;

De procéder à la ventilation des surplus de 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et autoriser les virements de crédits à cet effet.

ADOPTÉ

30.07 1192468003

---

**CA19 30 06 0190**

**MANDAT - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - ENTREPRENDRE - DÉMARCHES NÉCESSAIRES JUGÉES APPROPRIÉES - FORCER PROPRIÉTAIRE - BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 1 261 518 - TERMINER - TRAVAUX -RECONSTRUCTION - PROPRIÉTÉ**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal à entreprendre les démarches jugées nécessaires en vue de forcer la propriétaire du bâtiment sis sur le lot 1 261 518, à terminer les travaux de reconstruction de sa propriété.

ADOPTÉ

30.08 1191528006

---

**CA19 30 06 0191**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENTS NUMÉRO RCA19-168 ET RCA19-E169 ABROGEANT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption les règlements suivants :

- RCA19-E168 intitulé « Règlement abrogeant les règlements d'emprunt numéros RCA11-E082, RCA14-E124, RCA14-E125 ET RCA15-E137 »
- RCA19-E169 intitulé « Règlement abrogeant le règlement d'emprunt numéros RCA15-E132 »

Copie desdits projets de règlements sont déposées séance tenante et disponibles au public pour consultation.

40.01 1194860002

---

**CA19 30 06 0192**

**ADOPTION - PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS RCA19-E168 ET RCA19-E169**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter les projets de règlements suivants :

- Règlement numéro RCA19-E168 intitulé « Règlement abrogeant les règlements d'emprunt numéros RCA11-E082, RCA14-E124, RCA14-E125 ET RCA15-E137 »
- Règlement numéro RCA19-E169 intitulé « Règlement abrogeant le règlement d'emprunt numéro RCA15-E132 ».

ADOPTÉ

40.02 1194860002

---

### **CA19 30 06 0193**

#### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-037**

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le règlement numéro RCA09-Z01-037 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) visant un changement au nombre d'étages maximal permis dans la zone 339 »

Copie dudit projet de règlement est déposé séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.03 1195270002

---

### **CA19 30 06 0194**

#### **ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-037**

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ainsi que l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) permettent au conseil d'arrondissement de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public qu'une disposition du règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, tel que modifié, ci-après : « le Règlement de zonage ») soit revue;

CONSIDÉRANT QUE, de façon particulière, la disposition prévue à l'article 2 du projet est susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-037 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) visant un changement au nombre d'étages maximal permis dans la zone 339 ».

QUE ce premier projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 19 juin 2019, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.04 1195270002

---

**CA19 30 06 0195**

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-110-1**

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande la construction d'un bâtiment commercial et résidentiel de trente-six (36) logements au 8900, boulevard Maurice-Duplessis, dans le district de Rivière-des-Prairies;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des dérogations au Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 3 mai 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-110-1 intitulée « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-110 afin d'autoriser la construction et l'occupation d'un bâtiment mixte comportant trente-deux (32) unités d'habitation, sur quatre (4) étages, au 8900, boulevard Maurice-Duplessis – District de Rivière-des-Prairies et fixation de la date de consultation publique.

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 19 juin 2019, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.05 1193469008

---

**CA19 30 06 0196**

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-035**

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ainsi que l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) permettent au conseil d'arrondissement de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public que certaines dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, tel que modifié, ci-après : « le Règlement de zonage ») soit revues, harmonisées et actualisées;

CONSIDÉRANT QUE, de façon particulière, les dispositions prévues aux articles 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 19 et 20 de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 2 avril 2019 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-Z01-035 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

ADOPTÉ

40.06 1198238001

---

**CA19 30 06 0197**

**ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-124**

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment situé au 10685, boulevard Henri-Bourassa Est, aux fins de l'usage principal « outillage et machinerie » et de l'usage accessoire « entreposage extérieur », sur le lot 2 922 719;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite une modification au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 2 avril 2019 ainsi que la tenue de l'assemblée publique de consultation en date du 17 avril 2019 et l'adoption du second projet le 7 mai 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-124 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment commercial situé au 10685, boulevard Henri-Bourassa Est, et l'aménagement du terrain aux fins de l'usage principal « outillage et machinerie » et de l'usage accessoire « entreposage extérieur », sur le lot 2 922 719 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de la Pointe-aux-Prairies. »

ADOPTÉ

40.07 1190565003

---

**CA19 30 06 0198**

**ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-125**

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande à être autorisé un bâtiment commercial projeté au 12649, rue Sherbrooke Est, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des dérogations au règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;



CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 2 avril 2019 ainsi que la tenue de l'assemblée publique de consultation en date du 17 avril 2019 et l'adoption du second projet le 7 mai 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire n'a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-125 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial au 12649, rue Sherbrooke Est, sur le lot projeté numéro 6 305 447 - District de Pointe-aux-Trembles. »

ADOPTÉ

40.08 1193469003

---

**CA19 30 06 0199**

**ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-127**

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande l'autorisation pour construire un bâtiment industriel projeté au 9192, rue Robert-Armour, dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des dérogations au Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 18 avril 2019 ainsi que la tenue de l'assemblée publique de consultation tenue en date du 1er mai 2019 et l'adoption du second projet le 7 mai 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-127 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment industriel au 9192, rue Robert-Armour, sur le lot projeté portant le numéro 6 263 310 - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.09 1193469005

---

**CA19 30 06 0200**

**DÉPÔT - CERTIFICAT - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER  
- DRESSÉ PAR LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT SUBSTITUT, SUITE AU REGISTRE TENU**

**LE 21 MAI 2019 POUR LA RÉOLUTION NUMÉRO PP-126 INTITULÉE « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE L'OCCUPATION À DES FINS D'ENTREPÔT DOMESTIQUE D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL SIS AU 15949, RUE SHERBROOKE EST - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement substitut, suite au registre tenu le 21 mai 2019 pour la résolution numéro PP-126 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'occupation à des fins d'entrepôt domestique d'un bâtiment commercial sis au 15949, rue Sherbrooke Est - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.10 1191528002

---

**40.11 VACANT**

---

**CA19 30 06 0201**

**PIIA - 9192, RUE ROBERT-ARMOUR - LOT PROJETÉ NUMÉRO 6 263 310 - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 3 mai 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-11009), des plans relatifs à l'implantation, l'apparence du bâtiment et à l'aménagement du terrain dans le cadre d'un projet visant la construction d'un bâtiment industriel projeté au 9192, rue Robert-Armour, sur le lot projeté portant le numéro 6 263 310 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

L'implantation du bâtiment est illustrée sur le *plan projet d'implantation* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Alain Sansoucy, minute 36778, tel que modifié en date du 18 avril 2019.

L'apparence du bâtiment est illustrée sur la perspective et sur les élévations déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 23 avril 2019.

L'aménagement du terrain est illustré sur le *plan d'aménagement paysager* préparé par l'Atelier MAa - Architecture + Design, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 23 avril 2019.

ADOPTÉ

40.12 1193469006

---

**CA19 30 06 0202**

**PIIA - 12649, RUE SHERBROOKE EST - LOT PROJETÉ NUMÉRO 6 305 447 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 3 mai 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-11009), des plans relatifs à l'implantation, l'apparence du bâtiment et à l'aménagement du terrain dans le cadre d'un projet visant la construction d'un bâtiment commercial projeté au 12649, rue Sherbrooke Est, sur le lot projeté numéro 6 305 447 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

L'implantation du bâtiment est illustrée sur le *plan projet d'implantation* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean-Louis Chénard, minute 10042, en date du 6 mai 2019.

L'apparence du bâtiment est illustrée sur les élévations et perspectives déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 23 avril 2019.

L'aménagement du terrain est illustré sur le *plan d'aménagement paysager préliminaire, le plan de plantation, la palette végétale*, de même que sur le *plan des enseignes directionnelles*, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 23 avril 2019.

ADOPTÉ

40.13 1193469007

---

**CA19 30 06 0203**

**PIIA - 12888, RUE SHERBROOKE EST - LOT NUMÉRO 1 504 280 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 3 mai 2019.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) pour le projet visant l'approbation des plans relatifs à l'affichage pour le bâtiment commercial situé au 12888, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 504 280, circonscription de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

D'approuver l'apparence de l'affichage tel que présenté sur le plan préparé par la firme « Posimage » et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 16 avril 2019.

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.14 1190565008

---

**CA19 30 06 0204**

**ÉDICTER - ORDONNANCE - MODIFICATION DES LIMITES DE VITESSE SUR PLUSIEURS RUES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance numéro OCA19-(C-4.1)-006 déterminant les nouvelles limites de vitesse dans les rues et chemins publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, tel que décrit ci-bas :

**La limite de vitesse sera réduite à 30 km/h sur les rues suivantes :**

- 19e Avenue entre Notre-Dame et Prince-Albert
- 8e Avenue entre Ontario et De Montigny
- De Montigny entre 6e Avenue et 8e Avenue
- Sylvia-Daoust entre Blaise-Pascal et Maude-Abbot
- Charlotte-Tassé entre Blaise-Pascal et Maude-Abbot
- Maude-Abbott entre Sylvia-Daoust et Charlotte-Tassé
- Blaise-Pascal entre Sylvia-Daoust et Charlotte-Tassé
- Pierre-Maguet entre Joseph-Fortin et la 27e Avenue
- Nicolas-Leblanc entre la 26e Avenue et la 27e Avenue
- Daniel-Dony entre la 26e Avenue et la 27e Avenue
- 26e Avenue entre Daniel-Dony et Nicolas-Leblanc
- Blaise-Pascal entre 26e Avenue et Joseph-Fortin
- Joseph-Fortin entre Blaise-Pascale et Pierre-Maguet
- 27e Avenue entre Daniel-Dony et Pierre-Maguet
- Gouin entre 68e Avenue et limite du parc Saint-Joseph
- des Épinettes entre la rue des Bois-Francis et limite du parc des Épinettes
- des Bois-Francis entre rue des Épinettes entre limite du parc des Épinettes
- Saint-Jean-Baptiste entre Bellerive et Notre-Dame
- Sainte-Anne entre Notre-Dame et limite sud de la rue
- 9e Avenue entre Saint-Joseph et limite sud de la rue
- 8e Avenue entre Notre-Dame et limite sud de la rue
- Saint-Joseph entre Saint-Jean-Baptiste et limite ouest de la rue
- Bellerive entre Sainte-Anne et Saint-Jean-Baptiste
- du Fief-Carion entre Perras et limite du parc Faubourg Pointe-aux-Prairies
- Perras entre du Fief-Carion et limite du parc Faubourg Pointe-aux-Prairies
- De Clichy entre début de rue et la 56e Avenue
- 56e Avenue entre Gouin et De Clichy
- 58e Avenue entre Gouin et De Clichy
- 60e Avenue entre Gouin et De Clichy
- La Galissonnière entre Condorcet et limite du parc Jean-Jacques-Rousseau
- Rolland-Germain entre Marcel-Raymond et Frederick-Olmsted

- Frederick-Olmsted entre des Iris et Rolland-Germain
- Rosario-Bayeur entre Eudore-Dubeau et limite du parc de la Molise
- Samuel-Morse entre Eudore-Dubeau et limite du parc de la Molise
- René-Lévesque entre 1e Avenue et 2e Avenue
- René-Lévesque entre 8e Avenue et Saint-Jean-Baptiste
- Louis-Dessaulles entre Rodolphe-Forget et Marcel-Gélinas
- Rodolphe-Forget entre Louis Dessaulles et limite du parc Notre-Dame de Fatima

**La limite de vitesse sera réduite à 30 km/h, de 7 h à 17 h, de lundi à vendredi, de septembre à juin dans les rues suivantes :**

- boulevard du Tricentenaire entre les limites du terrain de l'école Félix-Leclerc
- rue Notre Dame Est entre la 19e Avenue et le # 12540
- rue Notre Dame Est entre les limites du terrain de l'école Notre-Dame
- rue Notre Dame Est entre la 83e Avenue et la 86e Avenue
- boulevard Perras entre les limites du terrain de l'école Simone-Desjardins
- boulevard Perras entre le #10280 et le #10325

**La limite de vitesse sera réduite à 60 km/h sur les rues suivantes**

- Sur le côté nord du boulevard Henri-Bourassa Est entre le boulevard Rodolphe-Forget et la 40e Avenue;
- Sur le côté sud du boulevard Henri-Bourassa Est entre la limite de l'arrondissement avec la Ville de Montréal-Est et le viaduc de l'autoroute 40.

ADOPTÉ

40.15 1194281017

---

**CA19 30 06 0205**

**IMPLANTATION - 17 AIRES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉS AUX TITULAIRES PERMIS, 9 AIRES DE STATIONNEMENT LIMITÉ À 2 HEURES, UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES - SECTEUR DU VIEUX POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA19-(C-4.1)-007, l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes handicapées sur le côté sud de la rue Saint-Joseph, immédiatement à l'ouest du boulevard Saint-Jean-Baptiste;

D'implanter 17 aires de stationnement réservé aux titulaires de permis de 17 h à 9 h aux endroits identifiés dans le croquis annexé;

D'implanter 9 aires de stationnement limité à 2 heures de 9 h 30 à 15 h 30 de lundi à vendredi aux endroits identifiés dans le croquis annexé;

D'approuver les conditions d'attribution d'un permis de stationnement décrites dans le présent document.

ADOPTÉ

40.16 1194281021

---

**CA19 30 06 0206**

**APPROBATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ARRONDISSEMENT - ANNÉE 2019 - ÉDICTION - ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION DOMAINE PUBLIC**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2019.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA19-(C-4.1)-004B** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA19-(B-3)-001B** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA19-(P-1)-001B** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA19-(RCA09-Z01)-001B** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les calèches (17-079, article 55), l'ordonnance numéro **OCA19- (17-079)-001B** jointe à la présente, permettant la circulation de calèches, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA19-(P-3)-001B** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2019 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.17 1192971002

---

**CA19 30 06 0207**

**FERMER ET RETIRER - DOMAINE PUBLIC - LOTS 6 179 411, 6 179 412, 6 179 413, 1 056 541, 6 179 416, 6 179 417, 6 179 420, 6 179 424 ET 6 179 426 - CADASTRE DU QUÉBEC - ENTRE L'AUTOROUTE 25 ET LA 4E AVENUE À RIVIÈRE-DES-PRAIRIES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De fermer et de retirer du domaine public les lots 6 179 411, 6 179 412, 6 179 413, 1 056 541, 6 179 416, 6 179 417, 6 179 420, 6 179 424 et 6 179 426 du cadastre du Québec, situés entre l'autoroute 25 et la 4<sup>e</sup> Avenue à Rivière-des-Prairies.

ADOPTÉ

40.18 1191528005

---

## CA19 30 06 0208

### RÉVISION - MODE DE CONTRÔLE DES INTERSECTIONS

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

- D'installer des panneaux « arrêt » sur l'avenue Lorenzo-Prince à la hauteur de l'avenue Jules-Tremblay;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur l'avenue Gilles-Trottier à la hauteur de la Place Gilles-Trottier;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur la Terrasse Sainte-Maria-Goretti à la hauteur de la 93e Avenue;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste à la hauteur de l'avenue Émilie-du Châtelet;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur l'avenue Primat-Paré à la hauteur de la 5e Rue;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur la rue La Galissonnière à la hauteur de la rue des Philosophes;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur la rue Victoria à la hauteur de la 13e Avenue;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur la rue René-Lévesque à la hauteur de la Terrasse-Jacques-Léonard;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur la rue Georges-Vermette à la hauteur de la rue Évangeline-Gallant;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur la rue Sylvia-Daoust à la hauteur de la rue Henri-Gagnon;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur la rue Charlotte-Tassé à la hauteur de la rue Henri-Gagnon;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur la rue Pierre-Chasseur à la hauteur de la rue Sylvia-Daoust;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur la rue Pierre-Chasseur à la hauteur de l'avenue Fernand-Gauthier;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur la rue Raoul-Jobin à la hauteur de la rue Paul-Émile-Corbeil;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur le boulevard Gouin à la hauteur de la 19e Avenue;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur l'avenue Alfred-Nobel à la hauteur de l'avenue Louis-Lumière;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur la rue Frederick-Olmsted à la hauteur de la rue des Iris;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur la rue Maurice-Séguin à la hauteur de la rue des Historiens;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur la rue Louise-Dechêne à la hauteur de la rue des Archivistes;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur la rue Louise-Dechêne à la hauteur de la rue des Historiens;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur la rue Montesquieu à la hauteur de la rue Aegidius-Fauteux;
- D'installer des panneaux « arrêt » sur la rue Bureau à la hauteur de la 94e Avenue;

- De retirer les panneaux « arrêt » sur la rue Bureau à la hauteur de la 93e Avenue.

ADOPTÉ

40.19 1194281016

---

**CA19 30 06 0209**

**DÉPÔT - DIRECTEUR DU SERVICE DE L'EAU - RAPPORT RELATIF À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DES BÂTIMENTS CONTRE LES REFOULEMENTS D'ÉGOUT (11-010) - ANNÉE 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De déposer au directeur du Service de l'eau, le rapport relatif à l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010), pour l'année 2018.

ADOPTÉ

40.20 1194395001

---

**CA19 30 06 0210**

**FERMETURE - VINGT-CINQ (25) RÈGLEMENTS D'EMPRUNT - COMPÉTENCE DE L'ARRONDISSEMENT**

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de la Ville de Montréal, a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît en annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés en annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville de Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, modifie les règlements RCA06-E012, RCA08-E051, RCA08-E045, RCA10-E060, RCA10-E064, RCA11-E083, RCA12-E086, RCA12-E088, RCA12-E089, RCA12-E090, RCA12-E091, RCA12-E093, RCA12-E096, RCA12-E097, RCA13-E099, RCA13-E100, RCA13-E101, RCA13-E102, RCA13-E108, RCA13-E109, RCA14-E117, RCA14-E118, RCA14-E119, RCA15-E133, RCA15-E144.

- par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes «nouveau montant de la dépense» et «nouveau montant de l'emprunt» de l'annexe;

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes «Promoteurs» et «Paiement comptant» de l'annexe.

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.



QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

40.21 1192468010

---

**CA19 30 06 0211**

**ÉDICTER - ORDONNANCE - AFFICHAGE DE PANNEAUX PUBLICITAIRES SUR CERTAINS SITES DANS L'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA19-(RCA09-Z01)-003 vertu du règlement RCA09-Z01, article 315, afin :

D'autoriser exceptionnellement l'affichage des enseignes et des panneaux publicitaires, incluant à des fins publiques, culturelles, touristiques et sociocommunautaires, sur les sites et les périodes identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

40.22 1196239002

---

**CA19 30 06 0212**

**TITULARISATION UN (1) EMPLOYÉ AUXILIAIRE COL BLEU - MATRICULE 100089515 - PERMANENCE D'EMPLOI - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation d'un employé auxiliaire col bleu, matricule 100089515, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1192700005

---

**CA19 30 06 0213**

**DÉSIGNATION - MAIRE SUPPLÉANT - PÉRIODE DÉBUTANT LE 4 JUIN 2019 - ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De désigner madame Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, maire suppléant d'arrondissement, pour la période débutant le 4 juin 2019 et ce, pour une période de 1 an, soit jusqu'au conseil d'arrondissement du mois de juin 2020.

ADOPTÉ

51.01 1195057006

---

**CA19 30 06 0214**

**DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du rapport d'activités 2018 du comité consultatif d'urbanisme et du comité d'étude des demandes de démolition et de le verser aux archives.

ADOPTÉ

60.01 1193971001

---

**CA19 30 06 0215**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 19

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

---

---

Charles-Hervé Aka  
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

Caroline Bourgeois  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2019.

---

Caroline Bourgeois  
Mairesse d'arrondissement

---

Charles-Hervé Aka  
Secrétaire d'arrondissement